

AVIS PUBLIC



RÉSOLUTION – PPCMOI 2019-01/C02-03 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le 28 juin 2019, un certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de la résolution numéro CA19 13 0155 accordant le projet particulier PPCMOI 2019-01/C02-03 visant à autoriser la reconstruction d'un bâtiment commercial ne respectant pas le nombre minimal d'étages, le nombre minimal de cases de stationnement et le pourcentage minimal de maçonnerie, pour le bâtiment commercial isolé situé au 5500, boulevard Métropolitain, dans la zone C02-03, lot numéro 1 123 898 du cadastre du Québec.

En conséquence, cette résolution est réputée conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et est entrée en vigueur le 28 juin 2019.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 9 juillet 2019.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard